Paraphe

### REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 13 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE: 13 juin 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS:** 

En exercice: 33 Présents: 28 Votants: 30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est-réuni-en-salle du-conseil-en-mairie à 20h00, sous-la Présidence du Premier Maire Adjoint, Monsieur François LONGEAULT.

### Etaient présents :

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme. CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. SIRAS, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

#### Absents représentés :

Mme ARENOU (empêchée)
M. GOURVENEC

(Procuration à M. LONGEAULT) (Procuration à Mme CHIARETTO)

#### Absents excusés :

M. CAMARA M. ALIMI Mme LARABI

# MARCHE TELEPHONIE MOBILE- ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT CANUT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 1413-1, R. 1410-1 et R. 1410-2,

**VU** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment les articles L.3111-1 et suivants,

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20240625-2024-DEL-53-DE Date de réception préfecture : 27/06/2024 **VU** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment les articles R.3126-1 et suivants,

**CONSIDERANT** que l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT, et à la souscription à de ces offres permettra d'économiser une somme importante en année pleine,

**CONSIDERANT** qu'il convient de confier au Cabinet INOVA CONSEIL l'assistance à l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT, notamment sur les aspects techniques, juridiques et administratifs.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité;

DECIDE:

**D'APPROUVER** l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT pour souscription à l'une de ses offres de Téléphonie Mobile,

**D'APPROUVER** l'assistance du Cabinet INOVA CONSEIL pour l'adhésion à la Centrale d'Achat CANUT, notamment sur les aspects techniques, juridiques et administratifs,

DIT que les frais d'adhésion à la CANUT s'élèvent pour la ville à 300 € HT.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation, Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :